

# Conclusions 2019 du département du Travail des États-Unis

## sur les pires formes de travail des enfants

### Maroc

En 2019, le Maroc a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté la loi 51.17, qui oblige le gouvernement à promulguer l'éducation obligatoire pour les enfants de 4 à 16 ans d'ici 2025, et il a augmenté sensiblement le nombre de poursuites liées aux pires formes de travail des enfants, passant de 5 affaires en 2018 à 170 en 2019. Toutefois, au Maroc, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, y compris dans le travail domestique forcé. Des enfants participent également au travail des enfants dans l'artisanat. La législation concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et l'usage d'enfants dans le cadre d'activités illicites ne répond pas aux normes internationales, et les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer des sanctions. Par ailleurs, les recherches n'ont pas permis de déterminer si des sanctions ont été imposées pour des infractions liées aux pires formes de travail des enfants. De surcroît, les programmes publics ciblant le travail des enfants ne sont pas suffisamment vastes pour bien s'attaquer à ce problème dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Maroc sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que tous les enfants de 15 ans et moins soient protégés par la loi, y compris ceux qui sont à leur compte, qui travaillent pour des entreprises d'artisanat embauchant moins de cinq employés, ou qui travaillent dans des fermes ou des domiciles privés.	2009 – 2019
	Mettre en œuvre la réglementation associée à la loi fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques et veiller à ce que les inspecteurs aient l'autorisation d'inspecter tous les secteurs dans lesquels travaillent des enfants.	2017 – 2019
	Interdire par la loi tous les types de travaux dangereux pouvant porter préjudice à la santé, à la sécurité et aux mœurs des enfants, notamment les travaux domestiques.	2016 – 2019
	Veiller à ce que la législation interdise l'utilisation, le recrutement ou l'offre de tous les enfants de 15 ans et moins pour la production et le trafic de stupéfiants.	2015 – 2019
	Veiller à ce que la loi prévoie des sanctions pénales en cas de travail forcé.	2019

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
	Veiller à ce que la loi frappe d'interdiction pénale l'utilisation, l'obtention et l'offre d'un enfant à des fins de prostitution.	2019
Application	Publier des informations sur les efforts en matière d'application de la législation du travail, notamment le niveau de financement de l'Inspection du travail.	2015 – 2019
	Autoriser l'Inspection du travail à imposer des sanctions.	2017 – 2019
	Augmenter le nombre des inspecteurs du travail responsables de faire respecter les lois sur le travail des enfants conformément aux avis techniques de l'OIT et veiller à ce qu'ils disposent de ressources suffisantes.	2012 – 2019
	Réduire la charge administrative et rationaliser les procédures relatives aux services de répression du travail des enfants au sein des organismes publics.	2013 – 2019
	Accroître les sanctions pour les employeurs qui emploient des enfants pour des travaux dangereux pour avoir un effet dissuasif efficace.	2012 – 2019
	Publier des données sur les efforts en matière d'application du droit pénal, notamment le nombre d'infractions constatées, et si des sanctions liées aux pires formes de travail des enfants ont été imposées.	2012 – 2019
Programmes sociaux	Glaner et publier des informations, notamment les microdonnées sur l'enquête de 2017, sur l'envergure et la nature du travail des enfants de manière à informer les politiques et les programmes, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et des services.	2016 – 2019
	Prendre des mesures pour assurer la sécurité des enfants à l'école, éliminer les obstacles à l'éducation, surtout pour les enfants présentant un handicap et ceux qui ne parlent pas la langue d'enseignement, ainsi que les enfants ruraux et migrants, et accroître les taux d'enregistrement des naissances.	2013 – 2019
	Développer les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble, en particulier dans le travail domestique forcé.	2013 – 2019